

Question écrite sur la chronologie du déroulement du scrutin par voie électronique

Madame Hélène Conway-Mouret interroge Monsieur le Ministre des Affaires étrangères sur la chronologie du déroulement du vote par internet.

Proposé parmi quatre modalités de vote, le vote par internet a été retenu par 130 000 électeurs. Il constitue un outil d'avenir à améliorer pour que l'expression de la démocratie soit respectée.

Le vote électronique était ouvert, pour le premier tour, du 23 au 29 mai alors que le vote à l'urne s'est déroulé les 2 et 3 juin. Il était ouvert du 6 au 12 juin, pour le deuxième tour, alors que le vote à l'urne s'est déroulé les 16 et 17 juin. Les candidats ont donc été amenés à continuer leur campagne, alors que certains électeurs avaient déjà voté.

Plusieurs citoyens s'étant étonnés de ce décalage, Madame Conway-Mouret demande à Monsieur le Ministre de bien vouloir lui indiquer les raisons qui le justifient et, le cas échéant, s'il ne pourrait pas être envisagé de faire coïncider le déroulement du scrutin par internet avec le vote à l'urne.